



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de Convocation :</u> 07 juillet 2021
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 14
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 8-3b

L'an **deux mille vingt et un** et le **22 juillet**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. à M. SANS),

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Rosanna DALLA-ZANNA

Objet : Mission de Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la Modification simplifiée du PLU, le bureau d'études E2D, basé 12 rue de Naples 31500 TOULOUSE a été consulté. Il rappelle à l'assemblée que c'est à ce même bureau d'études que la dernière Révision du PLU a été confiée.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition qui s'élève à **SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES** (6 350,00 € HT) pour la tranche ferme (Établissement du projet et notification des PPA, Mise à disposition du public et Approbation), et **TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES** (3 450 € HT) pour la tranche optionnelle (Élaboration du rapport d'évaluation environnemental).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de confier la mission de Modification du PLU au bureau d'études E2D, basé 12 rue de Naples 31500 TOULOUSE ;
- Accepte sa proposition qui s'élève à **SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES** (6 350,00 € HT) pour la tranche ferme et **TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES** (3 450 € HT) pour la tranche optionnelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **26 juillet 2021**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **23 juillet 2021**

Le Maire,
Christian SANS

